

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. ItemDupaty, Mercier. Mémoire justificatif, 1786 | Les réformes qui s'imposent](#)

Dupaty, Mercier. Mémoire justificatif, 1786 | Les réformes qui s'imposent

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0515

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Dupaty, Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier](#)

Références bibliographiques[Dupaty, Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30378302s>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Dupaty, Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier (1746-05-09 -- 1746-05-09)

TITRE

Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE

1786

EDITEUR

Paris : impr. de P. Denys-Pierres , 1786

à l. XVI

246

- "Voilà le malheur, nul n'est en qui l'honneur
est, ni de citoyens, ni de arts, ni de
nations, et de l'ignorance de 1^{er} degré, souvent
officiers de nos usages"

- ... que le mal de surséance s'imposent
"à 1^{er} procédure et + simple et + humaine"

247

- ... que les magistrats de la dupli puissent distinguer
la loi "qui vivait, celle qui meurt, celle qui
est morte"

- "Voilà le malheur, nul n'est en qui le crime
n'est puni, mais sur crimes, que le crime n'est
à l'acte", en se cherchant l'impunité, ne s'élève
+ le crime; que le mot soit justice criminelle
ne se verra x, mais punition?"

- ... "que les crimes, ne soient + de vol
royaux que de crimes ou de l'oubli."

BnF
MSS

- ... "que de crimes + hardes et barbares
de crimes, n'auraient + de la loi, et vol
n'est + puni, une partie de la souveraineté"

248

"Le mal + la justice de nos lois que l'on

dispute d'ordre d'origine criminelle, cette justice
de l'humanité.